

**ASSISTANT DE CONSERVATION
DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES
PRINCIPAL DE 2^e CLASSE**

CONCOURS INTERNE ET 3^e CONCOURS

SESSION 2016

ÉPREUVE DE QUESTIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Un questionnaire de trois à cinq questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription.

Durée : 3 heures
Coefficient : 2

SPÉCIALITÉ : ARCHIVES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Répondez aux questions dans l'ordre qui vous convient, en prenant bien soin de préciser sur votre copie le numéro de la question avant d'y répondre.

– **Question 1** (8 points) :

Quelles obligations pour les communes en matière d'archivage et quels enjeux induits par la réforme territoriale ?

– **Question 2** (4 points) :

Qu'est-ce qu'un tableau de gestion d'archives ?

– **Question 3** (4 points) :

L'état civil : origines, typologie, usages, conservation, communication et diffusion.

– **Question 4** (4 points) :

Les dérogations aux règles de communication des archives publiques.